

SD/LV/MC-NM
DG 2025-77-AT

ARRETES\2025\TEMPORAIRES\STATIONNEMENT\AUTRES\DEMENAGEMENTSEMMENAGEMENTS\
VINCENTALLEGREDEMENAGEMENT29RUEPRECOMTAL15FEVRIER2025

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5,
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981,
- VU les arrêtés municipaux, temporaires et permanents, postérieurs à l'arrêté municipal de circulation urbaine précité, réglementant la circulation et le stationnement sur l'agglomération,
- VU la délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2024 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2025,
- CONSIDERANT la tenue du marché hebdomadaire de la commune le samedi matin en centre-ville et la circulation rendue difficile dans les rues.
- CONSIDERANT la demande formulée le 29 janvier 2025 par laquelle Monsieur Vincent ALLEGRE, domicilié à MONTBRISON (42600) 29 rue Précomtal sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public à cette même adresse par le stationnement d'un véhicule pour assurer des opérations de chargement le samedi 15 février 2025,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des piétons et véhicules circulant sur le territoire communal,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / STATIONNEMENT / CIRCULATION

29 RUE PRECOMTAL

1-1 STATIONNEMENT

- Il sera exceptionnellement autorisé par empiètement sur la chaussée et le cheminement piéton à hauteur du n°29 au véhicule nécessaire aux opérations de chargement (cf. Annexe/photo).

1-2 CIRCULATION

- Elle se fera sur chaussée rétrécie à hauteur du véhicule mais devra impérativement être maintenue dans la rue.

ARTICLE 2 : DUREE DES DISPOSITIONS

- Les présentes dispositions seront effectives le samedi 15 février 2025 de 7 heures jusqu'à 19 heures.
- Monsieur Vincent ALLEGRE s'engage à libérer le domaine public le plus rapidement possible.
- Monsieur Vincent ALLEGRE veillera à maintenir l'accès aux immeubles voisins.

ARTICLE 3 : SECURITE - SIGNALETIQUE

3-1-SIGNALETIQUE

- La signalétique sera mise en place par Monsieur Vincent ALLEGRE pour information et sécurité aux usagers du domaine public.

3-2- AFFICHAGE

- Le présent arrêté municipal devra être affiché sur place.



ARTICLE 4 : SANCTIONS

- Les contrevenants aux présentes dispositions seront verbalisés et leurs véhicules pourront être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : CLAUSES FINANCIERES

5-1 DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- La pétitionnaire devra s'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public en vigueur.
- Compte-tenu de la nature de l'occupation du domaine public (déménagement-emménagement), il ne sera pas perçu de droit d'occupation du domaine public.

5-2-SIGNALÉTIQUE

- Le prêt de la signalétique se fera au centre technique municipal (40 avenue Thermale / 04 77 96 39 96) sur remise d'un chèque de caution d'un montant de 37€ qui sera rendu au moment de la restitution du panneau.

ARTICLE 6 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet (www.telerecours.fr).

ARTICLE 7 : PUBLICATION

Le présent arrêté municipal sera publié sur le site internet de la ville à compter du 6/02/25.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la lieutenant commandant la Brigade de Gendarmerie de Montbrison et Monsieur chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- Monsieur Vincent ALLEGRE 29 rue Précomtal 42600 MONTBRISON vincent_allegre@hotmail.fr,
- Pôle CTM / Espace public - Logistique,
- Direction des Affaires Générales / recueil des actes administratifs,
- LFa/facturation eau et assainissement,
- LFa /OM-TRI,
- La Presse.



Le 4 février 2025
Pour Monsieur le Maire
Luc VERICEL
Conseiller Municipal Délégué



AM 2025/56/AT ODP DÉMÉNAGEMENT 29 RUE PRECOMTAL
Annexe/Photo

